



DECISION N°035/D/FEICOM/DG DU 15 NOV 2023

Pour la production et la fourniture des gadgets et supports de communication pour le PRODEV I au FEICOM

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

23/N°035 /DA/FEICOM/DG/DI/RFDC/SBAS/SMA/WSS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics,

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°017/AONO/FEICOM/CIPM/2023 du 06 septembre 2023 pour la production et la fourniture des gadgets et supports de communication pour le PRODEV I au FEICOM.

DECIDE:

Article 1er : La Société KING GEORGES, BP : 30022 Yaoundé, TÉL : (237)675 66 77 52, est déclarée adjudicataire au Marché relatif à la production et la fourniture des gadgets et supports de communication pour le PRODEV I au FEICOM., pour un montant de soixante-sept millions quatre cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (67 464 495) francs CFA TTC et pour un délai de livraison de trente (30) jours, à compter de la date de notification du Marché.

Article 2 : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 15 NOV 2023

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAPI/ATCR ;
- ✓ ARMP pour insertion au JDM ;
- ✓ P/CIPM/FEICOM ;
- ✓ INTERESSE ;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



*Philippe Camille Akoa*  
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE